

Effectuer honnêtement une balance d'intérêts

L'invité

Jean-Hugues Busslinger

Membre de la direction
du Centre Patronal



Le 19 mai prochain, le peuple suisse votera sur l'adaptation de la législation sur les armes. L'ajustement réalisé par les Chambres fédérales est pour le moins modéré. Il ne s'agit pas d'interdire les armes en général ni de compromettre les traditions de tir chères à de nombreux citoyens.

Si l'on prend la peine d'examiner sans parti pris les mesures proposées, on doit constater que la Suisse a utilisé sa marge de manœuvre avant d'adopter une modification pragmatique. En effet, l'acquisition et la possession d'une arme semi-automatique seront toujours possibles si la personne concernée est membre d'un club de tir ou si elle s'entraîne régulièrement. Les membres des forces armées peuvent continuer à conserver leur arme personnelle à la fin de leur période de service: une personne qui s'entraîne avec son arme militaire dans un club de tir pourra donc continuer à le faire. Les chasseurs ne seront pas touchés. On est bien loin d'un «diktat de l'Union européenne» qui voudrait nous désarmer!

La révision limitée de la loi sur les armes est nécessaire parce que la Suisse est membre à part entière de l'accord européen de sécurité de Schengen, lui-même lié à l'accord de Dublin sur l'asile. Si la Suisse n'adapte pas sa législation sur l'armement, les Accords de Schengen et de Dublin seront automatiquement résiliés: un scénario particulièrement défavorable pour notre pays.

D'une part, Schengen permet aux autorités policières et judiciaires d'accé-

der au système d'information Schengen (SIS II) nécessaire à la sécurité transfrontalière. Rien qu'en Suisse la base de données de sécurité fournit chaque jour près de 50 références de personnes potentiellement dangereuses. Compte tenu de la criminalité transfrontalière et du terrorisme, la coopération internationale dans le domaine de la sécurité est essentielle. Il serait dangereux pour la Suisse de se couper de ce réseau d'informations.

D'autre part, avec la fin des Accords de Schengen et de Dublin, la frontière suisse deviendrait une frontière Schengen extérieure. Cela aurait un impact important sur l'économie de notre pays. En effet, selon les règles de Schengen, l'identité de toutes les personnes doit être vérifiée aux

«On est bien loin d'un «diktat de l'Union européenne» qui voudrait nous désarmer!»

frontières extérieures de la zone définie par l'accord: on voit déjà les files d'attente aux frontières de notre pays. L'industrie suisse, qui dépend de la fluidité des échanges, serait assurément touchée. En outre, les touristes en provenance d'États tiers seront soumis à l'obligation d'obtenir un visa supplémentaire.

Si l'on effectue honnêtement la pesée des intérêts, sans céder à l'alarmisme de prohibitions fantasmées, on constate que la révision de la loi sur les armes est plus que sensée. Compte tenu des risques économiques et sécuritaires, ainsi que de l'impact sur la prospérité que provoquerait l'abandon des Accords de Schengen et de Dublin, la révision de la loi s'impose.